

Embargo: mardi 20 mars 2018, 10 h

Communiqué de presse

20 mars 2018

Étude sur le salaire jeunesse

Le salaire jeunesse aide à devenir autonome et responsable

Le salaire jeunesse est un modèle éducatif où les parents donnent à leurs enfants des compétences pour organiser leur propre vie et où les jeunes gèrent eux-mêmes une partie de leurs frais courants. Ce modèle permet aux jeunes d'apprendre tôt le véritable coût de la vie et la gestion de l'argent. La nouvelle étude de l'association Jugendlohn révèle que ce modèle donne aux jeunes davantage de compétences dans la gestion de l'argent, soulage les parents et contribue à de bonnes relations entre parents et enfants pendant la puberté.

Le salaire jeunesse est un modèle développé dans les années 1970 par Urs Abt, psychologue et thérapeute familial. Le principe est simple: les jeunes reçoivent tôt – idéalement dès 12 ans – davantage de compétences et de responsabilités pour les aspects qui les concernent. Cela suppose que les parents leur donnent un montant mensuel fixe qui leur permet d'assumer de manière autonome certains frais courants, tels que vêtements, coiffeur, vélo, natel, sport, argent de poche, etc. L'objectif est que les jeunes apprennent à prendre seuls des décisions, à répartir leur argent, à faire la différence entre désirs de consommation et acquisitions nécessaires et à se faire une idée réaliste des prix.

Le salaire jeunesse a pour effet une gestion rigoureuse de l'argent

L'association Jugendlohn a commandé une évaluation de grande ampleur du salaire jeunesse. La Haute école de travail social de Lucerne a réalisé l'étude en collaboration avec la Haute école de psychologie appliquée de la FHNW.

Chez la majorité des enfants, le salaire jeunesse a été introduit à l'âge de 12 ou 13 ans. Dans presque toutes les familles, le montant du salaire jeunesse a été décidé ensemble. Celui-ci varie en fonction de la famille et du volume des frais courants. Chez les jeunes qui prennent en charge presque tous leurs frais courants, le montant est plus élevé que chez ceux qui ne payent que leurs vêtements et leur natel. Chez 51% des personnes interrogées, le montant du salaire jeunesse est compris entre 100 et 200 francs par mois. Un jeune sur cinq reçoit entre 200 et 300 francs mensuels.

Pour la majorité, la responsabilité financière comprend les vêtements et les chaussures, les visites chez le coiffeur, les coûts liés au téléphone portable et l'argent de poche à utiliser librement. Pour plus de la moitié, les frais relatifs au matériel scolaire, aux activités extrascolaires, aux appareils électroniques et à la mobilité (vélo, scooter et transports en commun) sont compris dans le salaire jeunesse.

Les parents gardent volontairement la main sur certaines dépenses. Les dépenses rares et irrégulières, donc difficiles à budgéter, sont fréquemment exclues du salaire jeunesse. Il est également important pour les parents que les enfants ne fassent pas d'économies sur des postes indispensables (tels que les équipements de ski ou les cours de musique).

Une famille sur deux associe l'introduction du salaire jeunesse avec le passage de nouveaux accords. Dans la majorité des cas, il s'agit d'accords liés à la vie familiale (par exemple, l'enfant a le droit de décider lui-même de l'heure du coucher). 85% des familles consignent les accords relatifs au salaire jeunesse par écrit et presque tous les jeunes tiennent leurs engagements.

Une grande partie des parents constatent que grâce au salaire jeunesse, leurs enfants apprennent à gérer leur argent, à faire la différence entre achats nécessaires (besoins) et -envies en matière de consommation et acquièrent une plus grande autonomie et une plus grande responsabilité individuelle

sur les questions d'argent. De plus, les jeunes font davantage attention aux prix et font preuve de plus de rigueur dans la gestion de leur argent.

Un outil précieux pour les familles et pour la prévention de l'endettement

Le salaire jeunesse constitue un avantage non seulement pour le jeune lui-même, mais aussi pour les parents et le reste de la famille. Le salaire jeunesse apporte un soulagement aux parents, car il réduit les conflits autour de l'argent. Par ailleurs, le processus d'émancipation commence tôt, mais se fait en douceur et librement. Cela améliore la relation entre les jeunes et les parents.

Dans le domaine de la prévention de l'endettement, le principe d'un argent mensuel ou le salaire jeunesse s'est établi. Savoir répartir ses dépenses, peser le pour et le contre de ses désirs de consommation, et faire un budget à plus long terme sont des aptitudes importantes à acquérir pour ne pas être entraîné dans la spirale de l'endettement. Sans oublier que le salaire jeunesse encourage les discussions sur l'argent au sein de la famille, un autre aspect important pour la prévention de l'endettement.

Cette évaluation conforte l'association Jugendlohn dans son travail. L'association continue d'organiser des séances d'information pour les parents et de réaliser des actions de relations publiques. Le salaire jeunesse est un modèle efficace pour l'apprentissage des jeunes dans la gestion de l'argent et pour que les familles traversent sereinement la période de puberté.

Méthodologie de l'évaluation

Le mandat de l'étude comprenait l'analyse de l'utilisation du site Internet Salaire jeunesse et l'examen de l'accès au modèle et de la qualité des voies de communication. Il s'agissait également de savoir comment le salaire jeunesse était mis en place dans les familles, d'évaluer l'utilisation du salaire jeunesse par les parents et de connaître les raisons pour lesquelles le salaire jeunesse est abandonné ainsi que ses axes d'amélioration potentiels. Ont été invités à participer tous les parents qui ont visité le site Internet de l'association Jugendlohn entre 2014 et 2016 et qui ont donné leur adresse e-mail à des fins de téléchargement et d'évaluation. L'invitation à participer à l'enquête en ligne a été envoyée à 5800 personnes. Au total, 944 personnes ont soumis un questionnaire entièrement rempli et exploitable, soit un taux de réponse de 16%.

L'association Jugendlohn

L'association Jugendlohn a pour objectif d'accroître la notoriété du salaire jeunesse. Pour cela, elle organise des séances d'information pour les parents, forme des conférenciers et informe le public. Au sein de l'association sont représentés Pro Juventute Suisse, le service de prévention de l'endettement de la Ville de Zurich, Plusminus, conseil en matière de budget et de dettes à Bâle, la Müller-Möhl Foundation et Formation des parents CH. Jugendlohn est une marque déposée en Suisse, en Allemagne et en Autriche.

Lien évaluation: www.salairejeunesse.ch/evaluation.html

Informations complémentaires:

Andrea Fuchs, présidente de l'association Jugendlohn: info@jugendlohn.ch, 079 283 05 37

Renseignements sur l'évaluation:

Prof. Dr. Claudia Meier Magistretti, Haute école de Lucerne - travail social, claudia.meiermagistretti@hslu.ch, 041 367 48 48

Prof. Dr. Anne Herrmann, Haute école de psychologie appliquée (FHNW), anne.herrmann@fhnw.ch, 062 957 27 46